



## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 11 MAI 2016

(Article L2171-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

L'an deux-mille-seize et le onze mai à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune d'ALLEINS, convoqué le 04 mai 2016 par M. Philippe GRANGE, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu ordinaire de ses séances.

La séance est présidée par M. le Maire – Philippe GRANGE

### PRESENTS

Mesdames et Messieurs :

SERENA Louis – MOYEMONT-GAILDRY Catherine - CROUZATIER Christian -  
MARQUIS Jean Daniel - WOLFER Dominique --VERT Hélène - GUEZOU Eric -  
KEBABJIAN Fabienne - FABRE Lionel - GERAUDIE Léonor - RAYNAUD Pierre --  
DUCROS Marie-José.

### ABSENTS

M. TALLET Patrice – Mme BARRIERE Cécile.

### EXCUSES

Néant.

### PROCURATIONS

M. SERRA Vincent à M. GRANGE Philippe.  
Mme BRETON Gaëlle à M. REYNAUD Pierre.  
M. JUVIGNY Daniel à M. GUEZOU Eric.  
M. CANTIN Jacky à Mme DUCROS Marie-José.

- - Secrétaire de séance : M. GUEZOU Eric.

## DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé de désigner un membre du Conseil Municipal pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

M. GUEZOU Eric se propose pour être secrétaire de séance.

M. Philippe GRANGE

Nous allons procéder au vote pour nommer M. GUEZOU Eric, secrétaire de séance.

VOTES		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

**La nomination de M. GUEZOU Eric, secrétaire de séance est acceptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

**APPROBATION DU PROCES VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 avril 2016**

Observations sur le compte-rendu :

- M. Pierre RAYNAUD :

*« Dans le compte-rendu ne figure pas ma remarque sur la vente du bois où j'avais précisé que le lot d'Alleins s'est bien vendu à 19.6m3.*

*Le meilleur lot vendu est celui du chêne vert à 30.11€ le M3.*

*Formation très intéressante pour connaître ce que devienne les bois et comment ils se vendent.»*

*Philippe GRANGE*

*« J'ai reçu depuis la confirmation, M. SAUZEDE de l'ONF a refait le détail de l'opération et au lieu d'avoir 5000 € à payer par la commune au niveau de l'opération de l'année dernière, nous aurons 3000€ de plus. Un delta de 8000 €.*

*Cela nous permettra de faire une réunion sur les travaux proposés sur 2017, que nous choisirons avant d'en parler en conseil municipal. »*

Philippe GRANGE

Nous allons procéder au vote pour l'approbation du procès verbal du conseil municipal en date du 20 avril 2016 en rajoutant cette observation.

<b>VOTES</b>		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	0	0

**Le procès verbal du conseil municipal du 20 avril 2016, rajouté d'une observation, approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

## PRESENTATION DU PROJET DE LA NOUVELLE VOIE COMMUNALE AVEC LES AMELIORATIONS QUALITATIVES ET QUANTITATIVES

*Rapporteurs : Philippe GRANGE – BET YVARS*

Présentation du projet de la nouvelle voie communales et surtout de ses améliorations qualitatives et quantitatives.

Le retard d'un an pris par ce projet vient des raisons suivantes :

Tout d'abord, la difficulté plus importante que prévu dans la négociation des différents terrains que nous devons acquérir pour mener à bien ce projet dans l'intérêt au mieux pour la commune. Un accord verbal a été trouvé avec toutes les personnes qui sont au nombre de quatre. Dans ces personnes, il y aura deux achats et trois échanges de terrains agricoles.

Ensuite j'ai décidé de changer de chef de projet dans ce dossier de voie communale. Monsieur CORNILLE qui travaillait avec nous jusqu'à présent, ne travaillera plus pour la commune pour diverses raisons.

Monsieur YVARS Rémi a repris personnellement le projet en temps que chef de projet.

Nous avons pris ce temps là supplémentaire, pour faire un certain nombre d'améliorations qui sont importantes,

D'une part sur trois types

- Au niveau paysager avec les conseils d'un paysagiste du CAUE qui nous a aidés sur le projet et de l'architecte des Bâtiments de France
- Sécuritaire en diminuant la chaussée d'une largeur de 6 mètres à 5,5 mètres et en permettant notamment au bus de s'arrêter sur la voie. Ce qui nous a permis de diminuer assez grandement l'emprise foncière de la voie.
- Financier. Je vous rappelle que nous avons demandé une subvention de 3.600.000 € pour les travaux, plus les honoraires de maîtrise d'œuvre. Nous sommes maintenant sur un budget de 2.700.000€. Economie et optimisation à cout maîtrise d'œuvre. On pourrait être moins cher sur l'appel d'offre.

Présentation du projet sur plan par M. YVARS Rémi.

Nous sommes sur un projet que nous a été confié par la commune pour réaliser une voie de liaison inter quartiers.

Ce projet part de la Chapelle st Pierre et vient récupérer la voie existante au Moulin St Paul.

Sur le projet :

Une partie de la chaussée existante et une partie de création.

Aujourd'hui la préconisation de l'Architecte des Bâtiments de France est sur la Chapelle (Monument classé). Il ne voulait pas que l'on s'approche de la Chapelle. Sur le premier projet qui vous avait été présenté, le rond point était situé en face de la Chapelle.



Aujourd'hui nous avons tenu compte de ses observations et nous avons décidé de mettre le sens giratoire en face du futur service technique. De façon à avoir une ligne paysagère qui fera écran naturel sur la nouvelle voie et sur le bassin de rétention.

L'architecte est donc favorable au projet, du fait que l'on respecte ce pré-requis et que le dossier d'évacuation sera caché par un espace paysager et agricole par rapport à l'Avenue du 14 Juillet 1789.

Une deuxième demande émanant du CAUE : Les volets paysagers.

Nous avons vu avec M. le Maire, le fait d'améliorer qualitativement l'espace paysager.

Au début, nous avons un trottoir, une voie, une piste cyclable. Vu que nous avons réduit la voie à 5.50M la voie, nous avons utilisé l'espace restant pour mettre de l'espace vert tout au long de la voie.

Nous avons un espace vert qui permettra de séparer la chaussée de la piste cyclable du trottoir, tout le long, et un autre espace vert de l'autre côté qui évitera au véhicule de glisser dans le fossé à ciel ouvert.

Nous avons également des essences qui ont été préconisées par le CAUE, que nous avons mis en place dans le volet paysager, tout le long des habitations existantes.

Mise en place de cheminements en clapissette ou stabilisé de façon que les gens puissent se promener et s'asseoir avec des bancs.

Au niveau du Clos du Village, un aménagement de stationnement et de rencontre afin que les personnes et les visiteurs puissent stationner. Nous avons mis en place des bancs, des tables, un terrain de boules.

En termes de pistes cyclables et de trottoirs. Nous avons tout le long, une piste cyclable et un trottoir qui seront côte à côte,

Ces deux éléments seront réalisés en béton désactivé, cela fera deux couleurs au niveau de la réalisation. Les espaces piétons et cyclistes seront protégés par des espaces verts qui séparent la voirie de ces zones là.

Les trois giratoires seront paysagers. La proposition faite qu'ils soient fleuris, arborés et peut être pour celui à l'entrée du village un monument en pierre ou fer forgé. A réfléchir.

En termes de gestion des eaux de pluie. Nous récupérons 30 hectares qui viennent en amont de la colline dans le bassin.

Nous les retenons le temps nécessaire pour qu'elles ne se rejettent pas directement dans le Craponne. Puis, elles se déversent dans un fossé à ciel ouvert. Toute cette partie là, afin de réaliser des économies, a été faite en enterré sur la partie chemin de fer qui ne reçoit pas de bassin versant. On ne détourne aucune eau. On ne tarie aucune terre. C'est comme cela que nous avons pu gérer au mieux les eaux.

Nous avons un dossier pluvial à réaliser auprès de la commission départementale des eaux, qui sont eux aussi favorable à la réalisation d'un projet de ce type.

En terme de bus, matérialisé par des zébras, des arrêts en pleine voie qui sont aujourd'hui obligatoire.

Le Conseil départemental ne veut plus d'accès décalé, pour un problème d'insertion sur la chaussée. Aujourd'hui les arrêts de bus se font en pleine voie. C'est pour cela que nous avons des arrêts de bus qui sont prévus de part et d'autre de la chaussée tout le long.

*Rémi YVARS*

*« Des ralentisseurs vont être mis en place afin de couper la vitesse à chaque fois. »*

*Pierre RAYNAUD*

*« Pour moi, les ralentisseurs c'est des punitions collectives. Les ralentisseurs, cela fait très mal au dos, c'est fatiguant, cela ne sert à rien. »*

*Philippe GRANGE*

*« Pour l'instant toute cette partie là, sera à 30 à l'heure. Nous verrons après si on rajoute une partie à 50. »*

*Pierre RAYNAUD*

*« Quelle est la capacité du bassin de rétention ? »*

*Rémy YVARS*

*« 1800 m3. »*

*Philippe GRANGE*

*« Je préfère que nous l'appelions bassin d'évacuation, parce que ce n'est pas fait pour de la rétention d'eau. C'est fait pour faire tampon quand il y a des crues très importantes (trentenales ou centennales) et qu'il y a une grande quantité d'eau qui arrive d'un coup, cela s'évacue.*

*L'eau n'y sera pas très longtemps, elle s'évacuera très rapidement. »*

*Pierre RAYNAUD*

*« La voie est de 5.50 m alors que l'on oblige les particuliers à respecter 6 M ? »*

*Philippe GRANGE*

*« On oblige les particuliers dans le PLU à être en 6M en accès individuel. Premièrement, pour des questions de sécurité pour le passage des camions pompiers et qu'il y ait une aire de retournement.*

*Deuxièmement, c'est une première parade en plus des pourcentages par rapport à la Loi ALUR qui nous oblige à ne plus avoir de SHON ni de COS. Je vous rappelle que les avis individuels ont été adoucis sur le nouveau PLU. »*

*Marie-José DUCROS*

*« Une voie à 5.50m, cela permet que deux bus se croisent. »*

*Philippe GRANGE*

*« Oui au niveau de la sécurité. Le passage de 6m à 5.50m, cela réduit aussi la vitesse des gens. »*

*Pierre RAYNAUD*

*« Pour moi, tout est trop large. Il n'y aurait que deux mètre cela suffirait. »*

*Rémy YVARS*

*« L'avantage de cette voie est que ce n'est pas une ligne droite.*

*L'œil et l'effet d'optique, ne vous permettront pas de vous sentir dans un espace libre trop longtemps.*

*En permanence, vous allez voir un point d'accroche qui a vous dire qu'il y a un virage, un ralentisseur. Vous serez très peu tenté d'accélérer car vous n'allez jamais avoir la sensation d'espace pour le faire. »*

*Hélène VERT*

*« Le décalage du rond point a permis de faire des économies sur les achats de terrains. »*

*Rémy YVARS*

*« Oui. Nous avons pu aussi retravailler sur le bassin. A l'origine il faisait 5000m2. »»*

*Philippe GRANGE*

*« Un volet paysager tout le long. Le CAUE a préféré que l'on mette la piste cyclable et le trottoir du même côté, ce qui a été fait. De l'autre côté, comme nous avons tous les terrains agricoles, cela a permis d'avoir un angle de vue sur la plaine agricole du village. »*

*Marie-José DUCROS*

*« Devant les habitations au chemin de Fer, il y a combien de bandes de végétaux ? »*

*Philippe GRANGE*

*« Tout le long du chemin de fer car l'emprise de la voie est décalée dans le terrain de M. MIALOUX. Des places de stationnement ont été prévues pour qu'ils puissent sortir de leur propriété en sécurité avec des aires de retournement.*

*Les places de stationnement seront en matériaux paysagers (crépissette ou stabilisé). Ils ne seront pas en enrobé.*

*Il n'y aura en enrobé que la chaussée, plus, la chaussée des rond points. »*

*Marie-José DUCROS*

*« Les habitants peuvent tourner aussi bien à droite, qu'à gauche pour rentrer chez eux ? »*

*Philippe GRANGE*

*« Oui absolument.*

*L'idée, sur ce parking, recrée ce qu'ils ont actuellement un espace de vie, un espace stationnement. »*

*Catherine MOYEMONT GAILDRY*

*« Les trois ronds points seront de la même dimension ? »*

*Rémy YVARS*

*« Il y en a un plus petit. Les deux autres ont la même dimension, »*

*Philippe GRANGE*

*« Le planning :*

*L'appel d'offres aura lieu dans le courant du mois de juin avec une réponse des entreprises fin juillet.*

*Le BET YVARS travaillera sur le dossier.*

*L'adjudication sera validée en conseil municipal du mois de septembre 2016.*

*Période de préparation entre le 15.09 et le 15.10.2016*

*Deux tranches de travaux :*

*La première tranche.*

*Depuis le moulin jusqu'au rond point de la route de Mallemort (Estivel). Entre octobre 2016 et mai 2017. »*

*Rémi YVARS*

*« En sachant, qu'étant donné que nous devons apporter des terres pour rehausser la chaussée, nous réaliserons en même temps le bassin. »*

*C'est aussi ça, l'optimisation du coût, c'est que le fait de recharger non pas avec des matériaux d'apports mais avec des matériaux que l'on va extraire plutôt que de les mettre à la décharge,*

*S'ils sont bon c'est que mieux. »*

*Philippe GRANGE*

*« Ce nous permettra de faire un terrain correct devant le centre technique municipal. Nous profiterons du terrassement parce que les engins seront là.*

*Après la deuxième tranche aura lieu de mai 2017 à décembre 2017.*

*Sachant, que le rond point du Moulin est l'endroit le plus difficile à sécuriser le plus rapidement possible avant la fin de l'année 2016.*

*Les emprises concernant les achats fonciers :*

*Cela fera l'objet du prochain conseil municipal. »*

*Marie-José DUCROS*

*«A l'entrée, le premier rond point, à combien est il situé au niveau de la chapelle ? »*

*Rémy YVARS*

*« Il sera déplacé d'une centaine de mètres. »*

*Philippe GRANGE*

*« Avant il était au niveau de la sortie du lotissement de la Rocassière. De toute façon, il y a largement la place et la sortie du lotissement ne pose pas de problèmes de sécurité. »*

*Nous remercions M. YVARS pour cette présentation.*



## **CHOIX ADJUDICATAIRE A LA SUITE DE L'APPEL D'OFFRES : CHAUFFERIE GAZ MAIRIE/ECOLE**

*Rapporteurs : Philippe GRANGE – Christian CROUZATIER*

Je vous rappelle que l'objet de l'appel d'offre est la réfection totale de la chaufferie Mairie-Ecole avec passage au gaz, 2 chaudières basse température à condensation, séparation totale des réseaux mairie et école.

Rajout de radiateurs dans la classe au R+1 de la mairie ainsi que les locaux au rez-de-chaussée.

Mise en place de deux aérothermes dans le gymnase dont la rénovation fait l'objet d'un autre appel d'offre qui est parti pour une réponse à la fin du mois de mai.

Deux options :

- Mise en place de robinets thermostatiques sur tous les émetteurs (régulation de la température d'eau par rapport à la température extérieure)
- Acheminement du gaz depuis le poste de comptage jusqu'au bâtiment sud de la cour de l'école. Actuellement ce bâtiment à des convecteurs électriques, nous voudrions pour l'année prochaine le passer au gaz avec des radiateurs dans toutes les salles.

L'objet de cette deuxième option était d'avoir une base de prix pour acheminer le gaz depuis le poste de comptage sur le cours Victor Hugo jusqu'au bâtiment coté sud de l'école.

Compte tenu du prix, cela partie du programme de 2017 avec le traitement complet du bâtiment sud (chaufferie et radiateurs dans toutes les pièces).

80 m de tranchée + bitume à faire. Nous le ferons l'année prochaine avec les travaux de la chaufferie.

Nous sommes sur un budget de :

- Base : 56.000 €
- Option 1 : 2000 €
- Option 2 : 0 € (pas prévu)

Christian CROUZATIER

Comme il a été présenté dans la note préparatoire, il a été procédé à l'ouverture des plis.  
Quatre entreprises ont répondu.

- SPIE SUD EST
- ENGIE COFELY
- TECHNITHERM
- EITP

Les candidatures et offres des quatre entreprises sont compétes et conformes à l'exigence de la consultation.

Suite à l'ouverture des plis il a été fait des demandes complémentaires aux entreprises car nous nous interrogeons sur certaines sommes.

Il en résulte que les notes ont été établies comme suit :

Entreprises	Montant des travaux (en € H.T.)	Montant des travaux (en € T.T.C.)	Note attribuée <sup>N<sub>prix</sub></sup> (sur 20)
SPIE SUD EST	59 790,00	71 748,00	16,16
ENGIE COFELY	50 800,00	60 960,00	19,02
TECHNITHERM	55 752,03	66 902,44	17,33
EITP	48 318,50	57 982,20	20,00

- Si les travaux de base et l'option 1 sont réalisés :

Entreprises	Montant des travaux (en € H.T.)	Montant des travaux (en € T.T.C.)	Note attribuée <sup>N<sub>prix</sub></sup> (sur 20)
SPIE SUD EST	63 135,91	75 763,09	15,90
ENGIE COFELY	52 370,00	62 844,00	19,17
TECHNITHERM	57 968,03	69 561,64	17,32
EITP	50 191,18	60 229,42	20,00

### 3.2.2 Tableau récapitulatif de l'analyse technique

Entreprises	Note technique <sup>N<sub>tech</sub></sup> (sur 20 points)
SPIE SUD EST	14,50
ENGIE COFELY	19,00
TECHNITHERM	17,50
EITP	16,50

- Si seuls les travaux de base sont réalisés :

Entreprises	Note N <sub>prix</sub> (50 %)	Note N <sub>tech</sub> (50 %)	Note finale (sur 20)	Classement de l'entreprise
SPIE SUD EST	16,16	14,50	15,33	4
ENGIE COFELY	19,02	19,00	19,01	1
TECHNITHERM	17,33	17,50	17,42	3
EITP	20,00	16,50	18,25	2

- Si les travaux de base et l'option 1 sont réalisés :

Entreprises	Note N <sub>prix</sub> (50 %)	Note N <sub>tech</sub> (50 %)	Note finale (sur 20)	Classement de l'entreprise
SPIE SUD EST	15,90	14,50	15,20	4
ENGIE COFELY	19,17	19,00	19,08	1
TECHNITHERM	17,32	17,50	17,41	3
EITP	20,00	16,50	18,25	2

Suite à étude par l'entreprise GEE, il a été conclut :

Pour l'Entreprise ENGIE COFELY – Note finale : 19.01

Pour l'Entreprise EITP – Note finale : 18.25

Pour l'Entreprise TECHNITHERM - Note finale : 17.42

Pour l'Entreprise SPIE SUD EST - Note finale : 15.33

L'entreprise ENGIE COFELY arrive en première place.

*Philippe GRANGE*

*« Entreprise la mieux disante, plus grosse société. Mémoire très bien fait. »*

Philippe GRANGE

Nous allons procéder au vote pour passer le marché avec l'entreprise ENGIE COFELY pour un montant de 52.370,00 € HT avec l'option 1 pour un budget total de 58.000,00 €.

VOTES		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	0	0

**Le marché avec l'entreprise ENGIE COFELY pour un montant de 52.370,00 € HT avec l'option 1, est accepté à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

*Philippe GRANGE*

*« Une première réunion sera programmée très rapidement. Des travaux de maçonnerie sont à faire pour mettre la chaufferie en conformité avec la réglementation gaz.*

*Les travaux seront réalisés si nous le pouvons, avant la fin de l'été.*

*Pour faire au mieux pour l'école, ils seront réalisés pendant les vacances scolaires. »*



## TRANSFERT DE COMPETENCE POUVOIRS DE POLICE DU MAIRE AU PRESIDENT DE LA METROPOLE

*Rapporteur : Philippe GRANGE*

De la même façon, que nous avons fait il y a deux ans, le transfert de compétence des pouvoirs de police du Maire sur certaines compétences à Agglopro Provence, nous recommençons la même chose avec le Président de la Métropole.

Les compétences qui étaient transférables sont l'assainissement, la collecte des déchets, l'accueil des gens du voyage (pour les communes de plus de 5000 habitants), et la délivrance des autorisations de stationnement aux exploitants de taxis.

Comme vous l'avez lu dans la note préparatoire, ces compétences sont transférables automatiquement sauf si nous nous y opposons.

Ce que je vous propose, c'est que bien sur l'assainissement, la collecte des déchets et l'accueil des gens du voyage soient transférés au Président de la Métropole et que nous nous opposions au transfert de la voirie et des autorisations de stationnement aux exploitants de taxis, puisque la voirie est encore une compétence communale au moins jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

*Pierre RAYNAUD*

*« Le transfert des pouvoirs de police du Maire au Président de la Métropole ? C'est sur cela que nous allons délibérer. »*

*Philippe GRANGE*

*« Oui. Ce n'est pas une délibération mais un arrêté que nous devons prendre.*

*Par contre compte tenu du fait, que cela avait l'objet d'un point en conseil municipal, quand nous avons transférés au Président d'Agglopro Provence, c'est pour cela que je vous explique comme cela se passe.*

*Des trois points que j'ai donnés là, sont des compétences de plein droit Métropole. C'est pour cela que par défaut, elles sont transférées automatiquement. Il n'y a que si nous nous y opposons, il n'y aura pas de transfert de la compétence.*

*L'arrêté sera transcrit avec opposition au transfert sur la voirie et la délivrance des autorisations de stationnement aux exploitants de taxis, les trois autres sont de plein droit Métropolitaines. »*

*Marie José DUCROS*

*« On peut choisir sur la voirie et sur les autorisations de stationnement aux exploitants de taxis mais pas pour l'assainissement et la collecte des déchets. »*

*Philippe GRANGE*

*« On peut s'opposer à tout mais pour ce qui est de l'assainissement et collecte des déchets, nous n'avons pas la main, puisque c'est déjà une compétence Métropole. Donc même si nous gardions les pouvoirs de police, il n'y aurait pas de cohérence.*

*La voirie va passer Métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Est-ce que ce sera la Métropole ou le Conseil de Territoire qui va s'en occuper, nous verrons, cela fera l'objet de discussion. En tout les cas cela passera Métropole en 2018, ils ont préparé quelque chose de global et pour l'instant on ne fait pas de transfert dessus. »*

*Eric GUEZOU*

*« Une information : Il y a un recours qui vient d'être déposé par les Maires des communes d'Aix en Pce et de Pertuis, contre la représentativité de la Métropole. »*

*Philippe GRANGE*

*« Je ne suis pas au courant. Affaire à suivre. »*

## **Arrêté :**

*« Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, et notamment son article 63,*

*Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, et notamment ses articles 43, 60, 62 et 65,*

*Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, et notamment son article 75,*

*Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 42,*

*Vu le Décret n°2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence,*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2, L.5211-9-2 et L.5217-5 relatifs aux pouvoirs de police du Maire et au transfert des pouvoirs de police du Maire au Président d'établissement public de coopération intercommunale,*

*Vu le Procès-verbal et la délibération n°HN/01-003/16/CM en date du 17 mars 2016 relatifs à l'élection du Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence,*

*Considérant que la Métropole Aix-Marseille-Provence, exerce la compétence en matière de collecte des déchets ménagers, d'assainissement, d'Habitat, de réalisation d'aires d'accueil ou de terrains de passage des gens de voyage.*

*Considérant que l'exercice de cette compétence par la Métropole Aix-Marseille-Provence implique le transfert automatique du pouvoir de police spéciale du Maire attaché à cette compétence au Président de la Métropole.*

## **A R R E T E**

### *Article 1.*

*Les pouvoirs de police administratives spéciales attachés à la compétence Voirie en matière de la circulation et du stationnement et de la délivrance des autorisations de stationnement aux exploitants de taxis) ne seront pas transférés au Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence.*

### *Article 2*

*Le Présent arrêté sera affiché en Mairie.*

### *Article 3.*

*Le Présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat dans le Département et notifié à M. le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence conformément à l'article L.5211-9-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. »*



## COMPROMIS DE VENTE TERRAIN DES SERVICES TECHNIQUES

*Rapporteur : Philippe GRANGE.*

Une estimation a été faite sur ce terrain et nous avons reçu deux offres d'achats avec deux projets différents :

Le terrain actuel fait 1450 m<sup>2</sup>, il est de forme assez compliquée, avec une viabilité prévue pour des services techniques à reprendre. La toiture du hangar est en plaque de PST contenant de l'amiante. Le bâtiment est à démolir, les plaques de PST sont à traiter selon les réglementations en vigueur.

Les deux offres sont les suivantes :

- L'agence immobilière de MALLEMORT propose un montant de 250.000€ avec démolition du bâtiment à la charge de la commune et un projet pour un bâtiment collectif en R+1 de 6 logements en accession à la propriété.
- La SAS Les clés du Soleil qui travaille avec Olivier MARION - architecte sur ALLEINS pour un projet de 8 petites parcelles en accession à la propriété. Montant de la vente du terrain 340.000€ (si nous nous occupons de la démolition du bâtiment). Maisons de 100m<sup>2</sup>. R+1 avec une partie jour au rez de chaussée, une partie nuit à l'étage. Avec un morceau de terrain, une place de parking et garage pour chaque logement. Terrain de 1450m<sup>2</sup> pour 8 maisons, cela représente un peu moins de 200m avec les parties communes pour chaque entité.

Pour ma part ce projet me convient. D'une part, les personnes qui résident à la Gare, au Batignolles ou au chemin de Fer, nous ont demandé plusieurs fois, si cela était possible d'acheter leur logement.

Pour cela, nous pourrions leur proposer une accession à la propriété.

Deuxième point, il n'y a pas cette offre là sur le village et cela à un cachet très sympathique. Cela nous permettra aussi de traiter paysagèrement l'impasse et d'enfourer les conteneurs PAV.

Un montant de 340.000€ pour 1450m<sup>2</sup>, cela représente 200€ du m<sup>2</sup>, très correct.

Cela nous permettrait de pouvoir signer un compromis de vente car après il y a toute la partie permis de construire et l'achat pourrait se faire officiellement en fin d'année 2016, voire début 2017.

Cela nous permettrait pour le bâtiment de mettre dans le compromis de vente, les deux solutions (avec le bâtiment démoli ou sans le bâtiment démoli). L'enveloppe de prix de la démolition est d'environ 35.000€

Cela veut dire, 340.000€ et nous nous occupons de la démolition du bâtiment ou 305.000€ et on leur laisse en l'état.

En parallèle, pendant ce temps, nous pourrions lancer un appel d'offres. Voir ce que l'on nous propose au niveau des résultats de l'appel d'offres et en fonction, choisir qu'elle est la meilleure solution pour la commune, bien évidemment.

*Pierre RAYNAUD*

*« Je suppose que le projet rentre bien dans le PLU. Je suis partisan de leur laisser la démolition. »*

*Philippe GRANGE*

*« Mon idée, ne pas ficeler maintenant, mettre les deux propositions dans le compromis et lancer un appel d'offres. »*

Philippe GRANGE

Nous allons procéder au vote pour acter le compromis de vente avec la SAS Les clés du Soleil.

VOTES		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	0	0

**Le compromis de vente avec la SAS Les clés du soleil est acté dans les conditions exigées ci-dessus, à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

## RENOVATION DU MONUMENT AUX MORTS

*Rapporteurs : Philippe GRANGE – Jean-Daniel MARQUIS.*

Je vais laisser la parole à Jean-Daniel MARQUIS qui va nous présenter le projet de réfection du monument aux morts du cimetière ainsi que son financement.

Jean-Daniel MARQUIS

Nous avons un problème avec le Monument aux Morts qui commence à se fissurer sur le coté.

Un appel a été lancé à l'Association du Souvenir Français pour nous aider sur un projet de rénovation.

L'association a fait faire des devis. De notre coté, nous avons fait une demande à l'entreprise de tailleur de pierres qui nous a réalisé la rénovation des fontaines.

Après étude des devis, celui de l'entreprise était le moins cher pour un montant de 6.870,00 €.

*Philippe GRANGE*

*« La façon dont cela s'est passé, c'est que nous lui avons fait faire un devis car il nous a fait la rénovation des fontaines, qu'il travaillait très bien. Le devis était d'un montant de 6870.00 €, nous l'avons transmis à l'Association du Souvenir Français. De leur coté, ils ont fait faire trois autres devis et il s'est avéré que celui du tailleur de pierres de Lambesc était le moins cher. »*

*Jean-Daniel MARQUIS*

*« J'ai rencontré M. Serge BARCELLINI, contrôleur général des Armées sur Paris. J'ai plaidé notre cause et il va nous aider à hauteur du devis pour la rénovation du bâtiment. »*

*Philippe GRANGE*

*« Félicitations à Jean-Daniel pour avoir eu une subvention à hauteur de 100% ».*

*Jean-Daniel MARQUIS*

*« Pour la cérémonie du 8 Mai, le cyprès a été enlevé car il attaquait le Monument. Sa restauration a commencé et les piliers vont être changés. »*

*Pierre RAYNAUD*

*« Que plantons-nous à la place ? »*

*Jean-Daniel MARQUIS*

*« Un arbre dans un pot, deux oliviers, deux cyprès, à réfléchir. »*

*Pierre RAYNAUD*

*« On ne peut pas replanter un cyprès dans le même trou. »*

*Philippe GRANGE*

*« De toute façon, on ne va pas dessoucher, nous mettrons un cyprès, un olivier dans un pot, et nous le scellerons. »*

Philippe GRANGE

Nous allons procéder au vote pour accepter la subvention à hauteur de 100% de l'Association du Souvenir Français et le lancement des travaux de rénovation du Monument aux Morts.

VOTES		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	0	0

**La subvention à hauteur de 100% de l'Association du Souvenir Français et le lancement des travaux de rénovation du Monument aux Morts sont acceptés à l'unanimité des membres présents ou représentés.**



## BAIL LOCAL « PETIT COUVENT » CHANGEMENT DE LOCATAIRE

*Rapporteur : Philippe GRANGE.*

Le local du restaurant le P'tit Couvent change de locataire. Monsieur BONMATTI quitte le local. Il est remplacé par Monsieur et Madame VILANI, restaurateur sur Eyguières, avec les mêmes conditions que le bail précédent.

Ils ont insistés pour faire un bail 3-6-9. Nous n'avons pas voulu, nous ne connaissons pas les personnes. Nous préférons partir sur un bail précaire et en reparler dans un an.

En plus, nous sommes en train de réfléchir sur le devenir du couvent dans sa globalité et nous aimerions que cela rentre dans un schéma directeur général même si nous faisons des travaux sur plusieurs années

Pour la destination de ce local, même s'il a toujours été depuis longtemps, un local commercial à la location, on peut également se poser la question.

Pour l'instant on reste comme cela, on se reposera la question l'année prochaine.

Jusqu'à présent, on pouvait avoir deux ans de bail précaire maintenant, depuis 2014, on peut avoir jusqu'à 3 ans avant de passer sur un bail.

*Pierre RAYNAUD*

*« C'est parti pour 3 ans ? »*

*Philippe GRANGE*

*« Non, pour un an mais nous avons droit à 3 fois. Si au bout des 3 ans, nous sommes toujours sur un bail précaire, on passera sur un bail 3-6-9. »*

*Jean-Daniel MARQUIS*

*« Les nouveaux restaurateurs annonce une ouverture pour début juin. »*

Philippe GRANGE

Comme tout nouveau bail communal, nous allons procéder au vote pour nous positionner sur le changement de locataire.

VOTES		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	0	0

**Le nouveau bail avec changement de locataire est accepté à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

## RAPPORT BIBLIOTHEQUE POUR 2015

*Rapporteur : Dominique WOLFER*

Je laisse la parole à Dominique WOLFER qui va nous mettre en avant le travail de nos bibliothécaires.

Magali ROUIT et Sylvie REY ont réalisé un rapport du fonctionnement de la bibliothèque pour l'année 2015. 192 familles inscrites dont 36 lecteurs venant d'autres communes.

Les enfants des écoles et de la crèche ne sont pas comptabilisés dans ces lecteurs.

Magali ROUIT reçoit les classes maternelles et primaires à la bibliothèque tous les jours, pour une lecture d'album, de conte ou de documentaire suivie d'une discussion et d'un prêt de livres.

Sylvie REY se déplace à la crèche, une matinée par semaine, pour des lectures d'albums aux bébés.

Ils ne sont donc pas comptabilisés dans les 621 lecteurs que nous avons.

Elles ont notées que nous avons un nombre croissant d'adhérents de lecteurs, 192 familles pour cette année, plus que l'année dernière.

Il faut savoir que les changements ont été fait au niveau du règlement ainsi qu'au niveau du système de consultation et de réservation des livres puisque maintenant nous pouvons le faire directement en ligne de la maison alors qu'avant il fallait se rendre à la bibliothèque, c'est un atout

On peut consulter son propre compte, savoir les livres, faire son point. Outil très intéressant.

Elles ont demandé également à ce que les horaires d'ouverture au publics, soient les mêmes pendant les vacances scolaires que pendant les semaines normales. Les horaires d'ouverture ont été modifié, avant c'était lundi, mardi, mercredi et vendredi et à présent, lundi, mercredi et vendredi, sur une plage d'horaire plus grand.

Elles ont remarqué une plus grande fréquentation pendant les vacances. Les gens ont noté une satisfaction de ces plages d'ouverture même s'il y a une baisse de fréquentation apparemment un peu le mercredi matin.

Cela s'équilibre sur le reste de la semaine. Le fait de cette amplitude, les parents viennent à la bibliothèque avant d'aller récupérer les enfants à l'école.

C'est vraiment bénéfique.

Elles ont cette action, pour Magali à l'école et la crèche pour Sylvie. Elles interviennent également dans le cadre des NAP chaque mardi. Elles animent des ateliers de chants, d'illustrations, d'initiation aux échecs, de lecture.

Elles sont aussi intervenantes encore au niveau scolaire et donc elles connaissent les enfants pour leur intervention aux NAP (Nouvelles activités péri éducative qui a remplacé les TAP – temps d'activités péri scolaire) du fait qu'ils viennent lire à la bibliothèque.

Elles ont participé également aux animations faites par l'Agglopoie (commission culture) dans le cadre de Lire ensemble. Elles ont reçu une illustratrice, ainsi qu'un spectacle pour les enfants. Magali ROUIT a participé à un jury de lecture pour attribution d'un prix.

Il faut savoir qu'avec la disparition de l'Agglopoie, Lire ensemble n'existe plus. Nous perdons une activité culturelle que nous mettions en direction des enfants.

Cela montre qu'elles s'investissent sur la commune. Le rôle de la bibliothécaire n'est pas simplement que d'aller chercher des livres.

Elles remercient tous les parents qui s'impliquent et vous invitent à venir les rencontrer à la bibliothèque. Il y a des DVD, des CD, des magazines, les primes. Cela pourrait presque s'appeler une médiathèque. La cotisation de 8.00 € par famille et par an. Beaucoup d'activités. Bibliothèque très active sur le département par rapport au prorata du nombre d'habitants.

*Philippe GRANGE*

*« Je souligne le bon travail des personnes qui sont à la bibliothèque. Du bon boulot. Beaucoup de personnes y vont. Rapport annuel de grande qualité, il fallait le souligner aussi »*



## POINT COMMISSION TRAVAUX

*Rapporteur : Christian CROUZATIER.*

Le centre technique municipal

Continu dans son élan. Crépi des façades en cours. Le pourtour est en train de se finaliser. A l'intérieur, les cloisons sont terminées dans les appartements. Sécurisation du bâtiment, avant commencement des travaux électrique et de la plomberie.

Sécurisation du trottoir devant le stade

Les travaux commencent mardi 17 mai 2016.

Local tennis

Les travaux sont terminés.

Réfection du gymnase

L'appel d'offres a été lancé sur le site du village. Il a été lancé en lot.

Six lots ont été définis :

Lot 1 : Gros œuvre.

Lot 2 : Menuiseries extérieures, serrurerie.

Lot 3 : Doublage faux plafonds, revêtement de sol, peinture.

Lot 4 : Electricité.

Lot 5 : Plomberie, ventilation.

Lot 6 : Carrelage.

Les lots ont été différenciés sur le site. Nous avons averti toutes les entreprises dont nous connaissions les mails.

Nous imprimerons les dossiers aux entreprises qui nous le demanderont.

La technicité est principalement sur le sol sportif (sol spécifique) ainsi que le plafond acoustique. Pour le reste des travaux, c'est normal.

Dans l'appel d'offres, il y a le gymnase, les toilettes à reprendre complètement et la démolition du mur au bas de la descente pour agrandir la cour. Chantier intéressant.

Philippe GRANGE

*« Remplacement des menuiseries par des menuiseries en Alu, travaux peinture : embellissement de tous les murs sur deux niveaux (partie haute plus foncée que la partie basse), des luminaires spéciaux pour la salle de sports, deux aérothermes, reprise des toilettes (réfection du sol + cuvettes). »*

## POINT COMMISSION PETITE ENFANCE

*Rapporteur : Dominique WOLFER.*

**CRECHE « LES PITCHOUNETS »**

Lors du conseil d'administration, M. DELVALLE – Président, nous expliqué qu'il allait expérimenter un nouvel outil informatique avec des tablettes.

Un informaticien se propose de prendre la crèche comme établissement pilote.

Des tablettes seraient à leur disposition pour faire une gestion de tout ce qui est suivi des enfants. Actuellement tout cela est inscrit sur un classeur. Donc à terme, ce serait pour remplacer ce classeur et avoir un outil performant et plus actuel.

Le logiciel s'appelle « OASISS » (outil d'aide à la saisie des informations de suivi de la structure. »

*Eric GUEZOU*

*« Une expérimentation gratuite de l'appareil compris. Cela lui permet de faire évaluer son produit. Il a proposé d'utiliser le personnel de la crèche pour être pilote et faire les évolutions à l'usage en même temps. Démarche courante. »*

*Dominique WOLFER*

*« Cette personne est un expert dans ce domaine et se propose d'acheter les tablettes. La crèche est partante pour expérimenter cela. Une nouveauté par rapport au déroulement qui se fait.*

*La crèche a toujours un objectif 'L'écolo crèche ». Soucieux du prix de la gestion des déchets, des produits d'entretien et de la façon dont on les utilise. Ils sont en train de réfléchir à d'autres pistes éventuellement pour continuer à rentrer dans ces objectifs là. »*

*Eric GUEZOU*

*« Démarche sur 3 ans avec évaluation annuelle. Une démarche pour obtenir un label avec un personnel partie prenante dans l'idée, bien engagé.*

*Le label existe, mais pas dans leur objectif. Il ne veule pas mettre en avant l'objectif d'avoir un label pour un label. Plutôt une démarche commune participative. »»*

*Dominique WOLFER*

*« Cela risque après d'être très contraignant, on rentre dans une démarche administrative.*

*Pour l'instant, vu leur objectif, cela remporte l'adhésion du personnel. Il y a une dynamique qui est souple. Ils sont sur une démarche qui suit leur objectif d'améliorer le système à tous les niveaux. Ils ont pensé aussi aux vêtements du personnel, au niveau de l'utilisation du chauffage, des produits jetables. C'est intéressant. »*

*Philippe GRANGE*

*« Un genre de plan d'assurance qualité. »*

*Marie-José DUCROS*

*« Le personnel sera obligé de rentrer les données tous les jours. »*

*Dominique WOLFER*

*« Nous sommes en ce moment sur la partie « écolo crèche.*

*Il y a deux parties :*

*La première partie sur l'écolo crèche avec la gestion des déchets, le souci sur l'environnement.*

*La deuxième partie sur l'informatique où ils vont avoir des tablettes au lieu d'écrire les informations sur un classeur, ils les mettront sur la tablette pour en informer le soir les parents.*

*Pour information, le soir quand les parents viennent chercher les enfants un petit compte-rendu de la journée est fait par le personnel.*

*C'est un outil de relais. Un outil qui servira à la transmission des données de la journée auprès des parents. »*

*Marie José DUCROS*

*« Une tablette par enfant ? »*

*Dominique WOLFER*

*« Non une tablette par groupe d'enfants pour le personnel. 4 groupes, 4 tablettes. »*

*Marie José DUCROS*

*« Les parents en fin de journée au lieu de se passer le classeur, se passeront la tablette. »*

*Dominique WOLFER*

*« Non, c'est le personnel qui aura la tablette. Outil pour gérer les données sous forme informatique au lieu d'un classeur. »*

*Marie José DUCROS*

*« Je ne comprenais pas car vous venez de dire que cela permet en fin de journée aux parents de venir prendre conscience de ce qui s'est passé dans la journée. »*

*Dominique WOLFER*

*« Oui mais la transmission est donnée oralement par le personnel. Actuellement, l'auxiliaire de puériculture chargée du groupe rentre les écrits sur le classeur et le soir fait la transmission aux parents, maintenant elle le fera à l'aide de la tablette.*

*Support d'aide à la saisi informatique, plus fonctionnel. Amélioration de leur outil de travail.*

*Dans la démarche de cette personne, cela comprend aussi l'apprentissage de cet outil. Cela n'engage en rien et si cela ne convient pas, ils reviendront au classeur. »*

*Eric GUEZOU*

*« Je vous rappelle que nous participons Dominique et moi-même, à tous les conseils d'administration en tant qu'observateurs. On s'y est engagé compte tenu des difficultés de gestion de la crèche, passé.*

*Aujourd'hui, je voudrais vous faire un bilan rapide sur les travaux et le sérieux qui est fait par le bureau. Je voulais vous le faire remonter, je réitère ma confiance à ce bureau auquel j'étais plutôt en observation. »*

*Philippe GRANGE*

*« Nous étions tous réticents. »*

*Eric GUEZOU*

*« Nous avons envisagés certaines modifications notamment par rapport à d'éventuels transferts de compétence, en tout les cas on avait initié la démarche et cela faisait partie de nos options.*

*Aujourd'hui, compte tenu du sérieux des travaux notamment au travers de son président, il suit les dossiers de façon rigoureuse, avec des comptes-rendus structurés, des ordres du jour, une participation du bureau, une vraie approche auprès du personnel aussi bien sur les formations, l'encadrement, une écoute, l'intervention d'un médecin-psychologue. Il y a globalement, des relations entre le bureau et le personnel. Participation de la directrice à chaque conseil d'administration. Tout cela pour vous dire, que je renouvellement ma confiance à ce bureau pour le sérieux du travail effectué.*

*Un dernier point ;*

*Ils ont reçu récemment une recommandation de travaux de la PMI, multiple et varié ou pour l'instant, je n'ai pas eu encore le détail.*



*J'ai suggéré à M. DELVALLE de venir te rencontrer pour que plutôt que de faire comme habituellement une liste de travaux sur le cahier, mais plutôt d'avoir une réflexion globale car cela concerne principalement un espace (cuisine, toilette, change, vestiaire). La plupart des remarques faites sont concentrées dans cet espace.*

*Je lui ai donc proposé d'avoir une réflexion d'ensemble globale et de se rencontrer à ce propos pour monter ce projet pour justement cet espace, qui est le plus vétuste, et envisager de répondre aux normes de suggestions de la PMI. Une démarche de réflexion globale. »*

*Philippe GRANGE*

*«Plusieurs observations, la dessus, premièrement l'année dernière nous avons mis 27.000,00 € à la crèche (réfection des peintures, changement des portes, chauffage). Deuxièmement, nous avons fait l'agrandissement de la crèche, il n'y a pas si longtemps que ça, et la PMI était pleinement intégrée dans ce projet. Maintenant, elle change d'avis.*

*Pour ces modifications, la PMI aurait pu nous le dire au moment où nous avons fait l'agrandissement. C'est dommage.»*

*Eric GUEZOU*

*« Je ne pense pas qu'il remette en cause les travaux réalisés. C'est vraiment sur cet espace qui n'a pas été amélioré. Une réflexion plus globale à faire sur cet espace, attendons de voir. »*

*Philippe GRANGE*

*« Je rencontre M. DELVALLE, mercredi prochain. »*

*Dominique WOLFER*

*«La crèche a recruté un médecin-psychologue. Cela se passe très bien. Elle vient 3h/semaine. Cela va dans le sens où il y a vraiment un travail de cohésion de qualité. »*

## ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION TARTINES ET CALINS

Bilan pour la partie péri scolaire et sur les NAP.

- Il y a actuellement sur la structure Péri scolaire, trois intervenants diplômés. Pour les horaires : de 7h30-8h30/16h30-19h00.

Structure qui fonctionne très bien. Optimise vraiment tout ce qu'ils peuvent faire.

- Pour la pause méridienne – deux personnes interviennent et proposent des activités pendant le temps cantine.
- Les NAP. Ils interviennent de 15h30-16h30 avec des intervenants qui sont des personnes du Péri scolaire Tartines et Câlins. Ils optimisent un maximum les inscriptions parce que sur le péri scolaire, ils n'ont que 55 habilitations pour les enfants, au maximum. Sur les NAP, 155 enfants y participent.

Bilan optimisé. Association qui gère cela et essaye d'utiliser tous les moyens possibles.

Une information :

- La journée d'inscription pour le péri scolaire et les NAP aura lieu le samedi 11 juin de 9h à 16 h.
- Les NAP seront présentés aux parents lors du forum qui aura lieu le samedi 02 juillet de 14h30 à 17h00. (spectacle, atelier, cela permettra de voir ce que font les enfants et rencontrer les intervenants.)

Tous ces renseignements sont sur le site de Tartines et Câlins : [tartinesetcalins.e-montsite.com](http://tartinesetcalins.e-montsite.com)  
Vous pouvez également télécharger le document d'inscription nécessaire lors d'un dépôt du dossier.

*Hélène VERT*

*« Est-ce que l'association participe au forum des associations ? »*

*Dominique WOLFER*

*« Non, Tartines et Câlins est une association qui gère le péri scolaire. Pas le même domaine d'intervention. Ils sont présents et participent au téléthon mais ne sont pas adhérent de l'OMSCS. »*

*Philippe GRANGE*

*« Je rappelle que sur un budget de 130.000 € il y a une somme de 63.000€ de contribution de la part de la commune dont 44.000 € de subvention pour les NAP (nouvelles activités péri éducatives) et le Péri scolaire - 19.000 € de charges supplétives (charges eau, EDF, chauffage.) qui rentrent tant dans les dépenses que dans les recettes pour avoir des subventions CAF plus importantes.*

*Cela représente 48% du budget total du péri scolaire et comme je sais que certaines personnes disent que la commune ne s'en occupe pas et qu'elle laisse tout faire à Tartines et Câlins. On s'est adossée à une association qui fonctionne très bien et qui travaille très professionnellement.*

*Heureusement, ils ont plus de monde cette année pour s'en occuper, tant mieux, car si la commune s'en occupait, elle le ferait évidemment pour plus cher et sûrement moins bien. »*

## POINT COMMISSION DES FETES

*Rapporteur : Jean-Daniel MARQUIS.*

Lionel FABRE

Le 15 mai 2016 aura lieu comme chaque année depuis 16 ans, le tournoi Souvenir Christophe RAYGASSE. Tournoi sur réservation de 13h30 à 19h00. A partir de 20h00, jeu pour enfants et adultes, bodega au bastidon.

L'année dernière, l'association 100% collègues avait organisé une bodega sur la place de la République.

Je vous invite à venir en famille voir le tournoi de foot, suivi d'une ambiance bodega, pour que le village se retrouve.

Le 18 mai

Réunion de la commission des fêtes. L'objet : Préparation des Fêtes de cet été.

Le 21 Juin

Fête de la Musique. A voir pour la préparation.

Le 24 juin. Fête de la St Jean

Deux groupes musicaux sont prévus avant les feux.

En première partie, Benoit EYMARD, avec une soirée Salsa,

Les feux, si le temps le permet.

Puis, en deuxième partie, un groupe musical. Les musicales d'Agglopoie Provence ont disparues aussi.



## POINT COMMISSION DES FINANCES

*Rapporteur : Catherine MOYEMONT GAILDRY.*

Point sur le bilan financier :

- En termes d'investissement :

Nous sommes à 660.142,95 € ce qui correspond à peu près à 20% du budget.

- Pour les recettes : 88.836,00 €.

Sachant que nous attendons 380.000,00 € de subventions du Conseil Départemental, que nous avons demandé et qui sont en attente.

- En termes de fonctionnement : 675.000,00 € de dépenses et 650.000,00 € de recettes, soit 28% du budget.

La trésorerie est de 233.000,00 €.

## QUESTIONS DIVERSES

Philippe GRANGE

Le budget de la Métropole a été voté le mois dernier.

Sur la section de fonctionnement : 1.835.000.000 €

Sur la section d'investissement : 1.205.000.000 €

Somme des six budgets des ex communauté d'agglomération pour cette année.

Sachant que le budget investissement a diminué de 6%. Cela représente 7481 agents. L'emprunt avec une capacité de désendettement sur 22 ans, dont 70% de la dette par rapport à la ville de Marseille.

Nous avons eu un tableau de répartition de la fiscalité sur 12 ans, avec échelonnement sur 12 ans comme demandé. Nous avons eu raison d'augmenter au niveau de l'Agglopoles les taux d'impôts pour ce mettre au niveau de Marseille puisque tout le monde va passer à 11.68% en 2018.

Sachant que nous sommes à 13.34%, les impôts vont baisser progressivement à 11.68%.

Alors que dans les ex communautés d'agglomération d'Aix en Pce, ils vont monter de 9.97% à 11,68%, à Aubagne de 10.04% à 11,68% et à Martigues 10.10% à 11.68%

Le président nous a redit, que nous allions avoir les mêmes dotations aux communes en AC et DSC (attribution de compensation et dotation de solidarité communautaire) que l'année dernière, à l'exception de 30.000 € (pour Alleins) qui nous ont été donné en plus pour vider les caisses de l'Agglopoles. Cette promesse vaut normalement pour 2016 et 2017.

Je vous rappelle que sur les 1.200.000.000 €, l'engagement de l'Etat est monté à 63.000.000 €, soit 5.25%.

Christian CROUZATIER

Fête du Club Taurin le samedi 11 juin 2016 (course de taureaux, bandido, grillade au bastidon)

Dominique WOLFER

Culture : Spectacle le vendredi 20 mai 2016 à 21 heures au couvent.

Pierre RAYNAUD

Un point sur l'eau.

Nous sommes en période de sécheresse et l'EDF continu à balancer 1.200.000.000 m3 par an d'eau.

Au barrage de St Ponçon actuellement, la chapelle sort de l'eau, vous pouvez y aller à pied et il n'y a rien pour la remplir. On peut se poser des questions. On nous réduit la dotation de Craponne de 10%, ce n'est pas normal.

Rassemblement Vélos

Le chemin des Costes a été barré. Est il en droit de barrer ou non ? Nous n'avons pas pu passer.

Après peut être, un jour envisagé de voir, ce que devienne Les Costes, et s'il n'y a pas moyen de les racheter. »

*Philippe GRANGE*

*«Peut être un jour. Pour l'instant, nous sommes en contentieux.»»*

*Pierre RAYNAUD*

*«Je rappelle que le Conseil Général, à l'époque, a mis quand même 1.500.000 francs dans l'affaire. »*

Eric GUEZOU

Avons-nous des nouvelles sur les dossiers en cours concernant les travaux de proximité.

*Philippe GRANGE*

*« Non pas pour l'instant. Pas de réponses sur les subventions. Nous avons fait les voiries car nous avons eu un accord oral de la part du Conseil Départemental. Les réponses devraient arriver d'ici peu.*

*L'objet, c'est les travaux dont je vous ai parlé et à l'autonome, nous ferons le skateparc et l'infirmierie des arènes avec le auvent pour les jeunes au niveau du stade.*

*Eric GUEZOU*

*«En fait, on initie le projet pour la rentrée en septembre. »*

Catherine MOYEMONT GAILDRY

Nous allons participer au concours des villes et villages fleuris. Catégorie maisons fleuries. Incitez vos relations à fleurir les façades...et à le faire savoir à la Mairie. La visite est prévue le 24 juin. J'espère que cette année, nous pourrons à nouveau décrocher un prix. L'information sera également relayée aux écoles et aux présidents d'associations.

Philippe GRANGE

Le prochain conseil municipal aura lieu le mercredi 08 juin 2016.

SEANCE LEVEE A 22H15

Le secrétaire

Eric GUEZOU

Le Maire

Philippe GRANGE

